

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
cantonales des instituteurs; missions, achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles dans les conférences cantonales des instituteurs; mise au concours d'un album d'histoire naturelle à l'usage des élèves des écoles primaires communales; dépenses imprévues	62,000 »	»	62,000 »
CHAPITRE V.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Art. 42. Dépenses imprévues non libellées au budget	6,000 »	»	6,000 »
Totaux. . . fr	14,074,156 »	180,443 »	14,254,599 »

78. — 30 MARS 1879. — LOI *allouant au département de la guerre un crédit spécial de 4 millions de francs pour la construction de casernes* (1). (Monit. du 10 avril 1879.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au département de la guerre un crédit spécial de quatre millions de francs (fr. 4,000,000) pour l'amélioration des casernes et de leur mobilier, la construction ou l'ameublement de nouvelles casernes et pour travaux de reconstruction et d'amélioration exécutés aux hopitaux militaires.

Art. 2. Ce crédit sera couvert par une émission de titres de la dette publique; il pourra l'être provisoirement par des bons

du trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de la guerre, général RENARD.)

79. — 30 MARS 1879. — LOI *contenant le budget du ministère de la guerre pour l'exercice 1879* (2). (Monit. du 10 avril 1879.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du ministère de la guerre, pour l'exercice 1879, est fixé à la somme de quarante-quatre millions qua-

(2) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance de 1877-1878.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, p. 288-290.

Séance de 1878-1879.

Documents parlementaires. — Amendements du gouvernement. Séance du 17 décembre 1878, p. 40-43. — Rapport. Séance du 5 février 1879, p. 79-83.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance du 12 mars 1879, p. 575-585. — Adoption. Séance du 13 mars, p. 587.

SÉNAT.

Séance de 1878-1879.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 25 mars 1879, p. 10.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 27 mars 1879, p. 83-89.

(1) *Séance de 1878-1879.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 19 février 1879, p. 93-94. — Rapport. Séance du 21 février, p. 95.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance du 4 mars 1879, p. 500. — Adoption. Séance du 6 mars, p. 526-527.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 25 mars 1879, p. 10.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 27 mars 1879, p. 79-83.

rante mille francs (fr. 44,040,000), conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. Le gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22 et 25.

Art. 3. Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'administration de la guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

Art. 4. Le ministre de la guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du budget de son département pour l'exercice 1879, les excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1880.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de la guerre, général RENARD.)

Budget du ministère de la guerre pour l'exercice 1879.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre	21,000	»	455,000
Art. 2. Traitements des fonctionnaires et employés civils	173,000	»	
Art. 3. Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au département de la guerre.	16,000	»	
Art. 4. Matériel	55,000	»	
Art. 5. Dépôt de la guerre.	40,000	150,000	
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
Art. 6. Traitement de l'état-major général. . .	896,000	»	1,457,000
Art. 7. Traitement de l'état-major des provinces et des places.	303,000	»	
Art. 8. Traitement du service de l'intendance. .	258,000	»	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
Art. 9. Traitements des officiers de santé. . .	290,900	»	1,008,400
Art. 10. Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	582,500	»	
Art. 11. Service pharmaceutique.	135,000	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
Art. 12. Traitement et solde de l'infanterie. . .	13,303,500 »	»	24,361,217 »
Art. 13. Id. de la cavalerie. . .	3,732,000 »	30,447 »	
Art. 14. Id. de l'artillerie. . .	3,304,500 »	»	
Art. 15. Id. du génie. . .	1,288,300 »	»	
Art. 16. Traitement et solde du bataillon d'ad- ministration	680,500 »	»	
(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme com- pteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)			
CHAPITRE V.			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
Art. 17. Personnel de l'école militaire et de l'école de guerre	253,600 »	»	296,400 »
Art. 18. Dépenses d'administration	42,800 »	»	
CHAPITRE VI.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
Art. 19. Traitement du personnel des établisse- ments.	66,375 »	»	1,082,535 »
Art. 20. Matériel de l'artillerie.	1,016,180 »	»	
CHAPITRE VII.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
Art. 21. Matériel du génie.	1,460,000 »	»	1,460,000 »
CHAPITRE VIII.			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
Art. 22. Pain et viande	6,771,800 »	»	13,428,460 »
Art. 23. Fourrages en nature	4,731,300 »	6,370 »	
Art. 24. Casernement des hommes	713,000 »	»	
Art. 25. Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	100,000 »	»	
Art. 26. Frais de route et de séjour.	110,000 »	»	
Art. 27. Transports généraux.	65,000 »	»	
Art. 28. Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 »	»	
Art. 29. Remonte.	812,790 »	»	
CHAPITRE IX.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
Art. 30. Traitements divers et honoraires. . .	143,000 »	»	163,000 »
Art. 31. Frais de représentation.	20,000 »	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
Art. 32. Pensions et secours.	110,460 »	540 »	111,000 »
CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Art. 33. Dépenses imprévues non libellées au budget	14,938 »	»	14,938 »
Total général du budget. fr.	43,852,445 »	187,557 »	44,040,000 »

80. — 31 MARS 1879. — *Liste des brevets (n^{os} 528 à 648) délivrés par arrêtés ministériels de cette date. (Monit. du 16 avril 1879.)*

81. — 1^{er} AVRIL 1879. — *LOI allouant des crédits supplémentaires aux budgets du ministère de la justice des exercices 1878 et 1879 (1). (Monit. du 4 avril 1879.)*

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget des dépenses du ministère de la justice, pour l'exercice 1878, fixé par la loi du 26 décembre 1877, *Moniteur*, n^o 363, est augmenté :

1^o D'une somme de fr. 3,032 20
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 7, chapitre II, intitulé : *Cour de cassation. — Matériel.*

(1) *Session de 1878-1879.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 28 janvier 1879, p. 72-74. — Rapport. Séance du 5 mars 1879, p. 101.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 15 mars 1879, p. 590-597.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 24 mars 1879, p. 9.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 25 mars 1879, p. 75-74.

2^o D'une somme de 4,794 33
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 8, chapitre II, intitulé : *Cours d'appel. — Personnel.*

3^o D'une somme de 6,305 83
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 10, chapitre II, intitulé : *Tribunaux de première instance.*

4^o D'une somme de 60 »
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 18, chapitre V, intitulé : *Palais de justice.*

5^o D'une somme de 30,000 »
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 19, chapitre VI, intitulé : *Impression du Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires.*

6^o D'une somme de 41,500 »
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 29, chapitre VIII, intitulé : *Clergé inférieur du culte catholique.*

7^o D'une somme de 45,000 »
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 44, chapitre IX, intitulé : *Ecoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.*

8^o D'une somme de 15,000 »
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 48, chapitre X, intitulé : *Frais de voyage des commissions, des fonctionnaires et employés.*

9^o D'une somme de 25,000 »
qui sera ajoutée à l'allocation de l'article 54, chapitre X, intitulé : *Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.*